



S.A.S. AU CAPITAL DE 2 000 000 €

12 RUE LIVIO - 67100 STRASBOURG MEINAU
BOITE POSTALE 182 - 67022 STRASBOURG CEDEX 1
TEL. : 03 88 39 18 67
TELECOPIEUR : 03 88 39 80 44
e-mail : info@fischer.fr
Internet : www.fischer.fr

RCS STRASBOURG B 618 501 050 – NAF 515 H
LIEU DE JURIDICTION : STRASBOURG

Strasbourg, le 17 février 2014

Madame, Monsieur,

Le règlement REACH (EC N° 1907/2006) sur les substances chimiques est entré en vigueur le 1er juin 2007.

REACH harmonise la législation européenne sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances chimiques. Cette réglementation apporte de nouvelles obligations à quiconque produit, importe, distribue ou utilise des substances chimiques au sein de l'Union Européenne. C'est pour cette raison que nous avons créé un groupe de travail chez fischer.

En application de ce règlement, étant producteur et distributeur d'articles, notre société est un utilisateur aval puisque à ce titre et à la différence des formulateurs et importateurs de substances chimiques, nous n'avons aucune obligation légale quant au pré-enregistrement ou à l'enregistrement de substances chimiques. Toutefois, pleinement consciente de ses obligations, la société fischer a engagé toutes les démarches nécessaires auprès de ses fournisseurs afin de s'assurer que ces derniers aient effectué les démarches de pré-enregistrement et d'enregistrement des substances ou préparations qu'ils nous fournissent, dans les délais, et en conformité avec le règlement européen REACH.

REACH impose également une notification des substances extrêmement préoccupantes (SVHC : « Substance of Very High Concern ») présentes dans les produits. Ces substances sont reprises sur une liste de substances identifiées régulièrement actualisée et disponible sur le site (<http://echa.europa.eu/fr/candidate-list-table>). fischer a l'obligation de mentionner tout produit contenant une substance extrêmement préoccupante dans une concentration supérieure à 0,1% masse/masse (w/w).

D'après les informations disponibles les plus récentes, aucun des produits vendus par fischer France ne contient de substance très dangereuse (SVHC pour Substance of Very High Concern) telle que répertoriée sur la liste des substances candidates publiée par l'ECHA au 18 juin 2012

Vous pouvez également retrouver l'ensemble de nos fiches de données sécurité sur le site www.fischer.fr

Restant à votre disposition, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

fischer S.A.S.

Directeur Technique / Marketing

Jean-Marc BERG

